

4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63

@ amiens@unsa-education.org

DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CSA DU 26 JANVIER 2023

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA de proximité de l'académie d'Amiens,

Le contexte dans lequel se tient cette réunion nous oblige à débiter notre déclaration par l'évocation de la réforme des retraites. Nous demandons le retrait de ce projet brutal et injuste qui prévoit un recul de l'âge de départ et l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation. Seront impactés en premier lieu celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, avec des conditions de travail difficiles, exerçant souvent les métiers les moins rémunérés, les plus pénibles, et qui ont une espérance de vie moindre. Après une première journée de mobilisation très réussie, l'UNSA Education appelle à une mobilisation encore plus forte le 31 janvier, et soutient activement toutes les initiatives et actions qui se mettent en place d'ici là.

La publication des IPS des lycées donne un éclairage supplémentaire sur le visage aristocratique de notre système éducatif. Cela s'exprime dans l'orientation en fin de 3e qui s'apparente à un tri social et scolaire qui va canaliser des élèves en lycées généraux et technologiques et en lycées professionnels. À cela s'ajoute le deuxième tri effectué par l'intermédiaire du spécialiste du séparatisme social à l'École : l'enseignement privé sous contrat.

L'état de la mixité aux lycées est le reflet de la persistance d'inégalités scolaires qui pénalisent la scolarité des élèves issus de milieux sociaux modestes. Cela ne peut qu'amener du désespoir et de la rancœur chez les personnes concernées. À terme, cela remet en cause notre avenir démocratique.

Un regard erroné sur cette situation pourrait laisser croire qu'il s'agit de problématiques circonscrites au champ d'action du ministère de l'Éducation nationale. Mais cela concerne la société toute entière et interroge la manière dont on veut faire la République dans l'École et par l'École.

Dès lors, les mesures relatives aux moyens alloués à notre académie confirment des choix politiques très éloignés d'un discours plein de promesses sur l'École républicaine qui ne dupe plus personne.

A l'échelon national, notre ministère doit rendre 1 117 emplois dans le premier degré et 481 dans le second degré à la rentrée 2023. Dans notre académie, cela se décline en un retrait de 77 moyens d'enseignement dans le 1er degré et 65 dans le second degré.

Voilà donc, dans notre académie, les choix politiques qui sont faits pour réussir la démocratisation de l'école et accroître le niveau général de formation.

Pour le 1^{er} degré, l'UNSA Education dénonce le choix de ces récupérations d'emplois alors qu'il faudrait profiter de la baisse démographique pour répondre aux besoins des élèves et du service public d'éducation : besoins de postes de Rased, besoins de remplacement pour les absences ordinaires mais aussi la formation initiale et continue (est-il acceptable que sur certaines journées, près de 200 classes soient sans enseignants dans notre académie ?), besoin de poursuivre l'amélioration du régime de décharge des directeurs d'école, besoin de soutenir une politique volontariste de structuration de l'offre éducative en milieu rural. Pire, la politique de dédoublement des classes en éducation prioritaire ne perdurera qu'au détriment des niveaux non concernés qui verront leurs effectifs approcher parfois 30 élèves par classe.

Les enseignants français sont parmi ceux qui travaillent le plus avec les plus bas salaires et le plus grand nombre d'élèves comme le montrent les rapports de la DEPP et de l'OCDE.

La baisse démographique aurait pu être l'occasion de diminuer le nombre d'élèves par classe dans notre académie. Mais non ! Le projet de loi de finances impose, dans la continuité des années précédentes, de fermer encore des postes.

21 élèves par classe de collège, c'est le standard de la plupart des pays de l'Union Européenne. Un chiffre qui fait rêver nos collègues sur le terrain !

Avec 65 suppressions d'ETP (dont 48 en heures postes) pour le second degré dans notre académie, nous demeurerons donc sur ce sujet dans le domaine du rêve. Il ne s'agirait tout de même pas de laisser aux jeunes picards les moyens de réussir !

Les personnels de direction sont également très inquiets pour la préparation de la rentrée 2023.

La minoration des effectifs sur les montées pédagogiques, le financement a minima des mathématiques en classe de 1^{ère} générale, le manque d'éléments tangibles sur la nouvelle réforme de la voie professionnelle et les annonces pour les collèges, sans texte de cadrage au niveau national, rendent particulièrement difficile la préparation de la prochaine rentrée. Cela se traduit, dans les LGT à IPS dégradé, à un calcul de la dotation basée sur des effectifs à 35 notamment en 1^{ère} générale, terminale générale, enseignements de spécialité ou maths du tronc commun en 1^{ère}. La promesse républicaine du « donner plus à ceux qui ont le moins » est ainsi rompue, compromettant les chances de réussite de ces élèves au baccalauréat et dans parcoursup. Cela est d'autant plus scandaleux qu'au même moment, on prend conscience que certains lycées privés bénéficient de moyens supplémentaires à leurs équivalents du public pour créer des « classes d'élites » en détournant notamment des moyens alloués au premier degré.

Sur la voie pro, l'UNSA Education rappelle ses positions concernant la réforme annoncée, à savoir :

- L'opposition à une augmentation des PFMP dans les années du bac pro ;
- L'attachement à un cadre national des grilles horaires des diplômes ;
- La demande d'une évaluation partagée de la réforme du bac pro 2018 ;
- La ligne rouge du respect du décret de 92 des PLP ;
- L'opposition à la mixité des publics (apprentis et jeunes en formation initiale)

au sein d'une même classe.

Le Ministre a demandé a minima le maintien des enveloppes de moyens attribués aux Lycées Professionnels. Est-ce bien le cas dans notre académie ?

Concernant le Collège, le ministre a décidé de renouer avec la mauvaise habitude de son prédécesseur en détaillant, le 4 janvier à la télévision, des mesures visant à rehausser le niveau des élèves en français et en mathématiques. Elles consistent en une généralisation du dispositif « Devoirs faits » pour tous les élèves de 6^{ème} mais aussi en la présence de professeurs des écoles qui, avec des groupes de petits niveaux, approfondiraient les acquis pour les uns et renforceraient les savoirs pour les autres en français et en mathématiques. Dans la foulée, quelques jours plus tard, ont été annoncées, avec toute la bienveillance caractérisant les annonces ministérielles concernant les personnels de l'Education nationale, la suppression d'une heure de technologie au profit d'une heure d'approfondissement ou de renforcement en français ou en maths (au passage, notons que « fromage ou dessert », il faudra choisir...).

Le 19 janvier, jour de la mobilisation record contre la réforme des retraites, le ministre, dans un courrier adressé au Président du Conseil supérieur des Programmes, a officialisé la suppression de la technologie en 6^{ème}.

Annoncer des « mesures » sur le niveau 6^{ème} très difficilement applicables compte tenu, notamment, du nombre élevé d'élèves par classe, de la surcharge de travail et de HSA des collègues, et honteusement financées sur le dos de la technologie, voilà toute l'ambition du gouvernement pour notre collège !

« Déshabiller Pierre pour habiller Paul » a décidément la vie dure dans notre système éducatif... Et la technologie est cette fois la matière qui en fait les frais. On pourrait même plutôt dire : en fait ENCORE les frais ! Rappelons au passage que cet enseignement a déjà été amputé en 2016 de 30 minutes en 3^{ème}.

Personne n'est dupe : la technologie paie les pots cassés de la désaffection constatée aux concours de l'Education nationale et qui ne cesse de s'aggraver. Il est tellement plus simple de fermer un enseignement sur un niveau que de prendre le taureau par les cornes et de lancer une vraie politique de recrutement pour notre école... Mais pour cela, il faut du courage, de l'ambition et ... des moyens !

Justement, puisque nous évoquons les moyens, il s'avère que beaucoup de collègues de technologie se retrouvent ipso facto en sous-service dans leur établissement à cause de cette réforme. Où vont-ils pouvoir compléter leur service vu leur nombre ?

Faire toujours plus à moyens constants devient impossible.

Les calendriers qui doivent être tenus (sans respecter celui des instances officielles), montrent un manque de respect des conditions de travail des personnels. Les personnels de direction sont également à bout et en colère. Et comme à l'impossible, nul n'est tenu, la remontée des TRMD risquent d'être compliquée voire impossible, qui plus est dans un climat social dégradé.

Pour conclure sur le chapitre des suppressions de poste, évoquons maintenant les mesures de retrait de 2 ETP administratifs en EPLE, auxquels il faudra rajouter 5 ETP dans les services de la région académique des Hauts-de-France. Ces mesures de suppressions de postes sont incompréhensibles dans un ministère sous-administré. Les collègues sont submergés de travail avec sans cesse la mise en œuvre de nouvelles réformes, de nouvelles tâches (citons par exemple la gestion des AESH), de nouvelles applications métiers qui sont chronophages (RenoIRH par exemple, ou encore OPALE).

Pourtant, des enjeux importants existent : citons-en un qui met aujourd'hui trop d'enfants et de personnels en souffrance, celui de l'école inclusive. À l'heure de la préparation de la conférence nationale sur le handicap, il est urgent de mettre à plat son fonctionnement et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves. Et que dire des moyens mobilisés par l'employeur en matière de postes adaptés, de moyens mis à disposition pour les aménagements de postes nécessaires au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap : ils sont indigents.

Notre système éducatif vit de multiples crises : crise de sa capacité à faire mieux réussir chaque élève, en particulier les plus fragiles, crise de fonctionnement, crise de recrutement et crise de justice sociale notamment. Autant de crises pour l'École qui font écho aux crises subies par le pays telles que la crise démocratique, la crise énergétique et encore la crise sanitaire du Covid qui n'est toujours pas achevée et enfin ou avant tout l'urgence climatique.

Pour l'UNSA Education, il faut protéger notre service public d'Éducation pour redonner confiance en l'avenir à notre pays et offrir des perspectives positives aux professionnels qui font l'École.

Evoquons pour conclure les lignes directrices de gestion relative à la mobilité. Nous continuons à y être opposés car, contrairement à l'objectif affiché de transparence, la disparition de cette compétence pour les CAPA a rendu la gestion du mouvement bien plus opaque pour les personnels. Ainsi, malgré la réunion de GT en amont de ce CSA, les documents présentés aujourd'hui nous montrent qu'il est fait bien peu de cas de l'avis des représentants des personnels et de leurs propositions. L'UNSA Education combattra donc, en séance, toute mesure affectant l'équité de traitement des personnels.

Christelle CAPLIN-DAHENNE, Maxime PARUCH,
Patrice PERTIN, Laurence PLOUVIEZ.